



M. Gérard LIOT
Maire d' Aussac-Vadalle
61 Rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Saint-Yrieix-sur-Charente, le jeudi 05 juin 2025
Réf. : CO2025-12

Objet : Logiciels de gestion : orientation vers une régie publique mutualisée.

Cher collègue,

Je vous informais récemment de ma volonté d'élargir notre fonctionnement en régie publique mutualisée à la fourniture de logiciels de gestion des collectivités. Je me réjouis de la possibilité qui nous est offerte de nous rapprocher du Syndicat mixte AGEDI, et d'élargir nos prestations informatiques à leur gamme de logiciels PROXIMA.

Ce partenariat permettra de disposer :

- de logiciels mis à disposition par AGEDI, adaptés à nos pratiques et développés par des agents publics exposés chaque jour à l'environnement public local,
- d'une expertise de proximité renforcée sur la formation, l'assistance quotidienne et l'animation de clubs utilisateurs proposées par l'ATD16,
- et d'une harmonisation des outils numériques, facilitant la mobilité et la solidarité entre secrétaires de mairie et élus de Charente.

L'ensemble de ces actions sera intégré à des participations statuaires annuelles indépendantes, votées par les élus du syndicat mixte AGEDI d'une part et de ceux de l'ATD16 d'autre part, décorrélé de toute recherche de profits financiers.

Bien entendu, l'ATD16 continuera de remplir ses engagements contractuels en assurant l'assistance sur les logiciels actuellement en place, jusqu'aux échéances suivantes :

- Berger-Levrault « E-magnus » : 31 décembre 2025
- JVS-Mairistem « Infinity » : 1^{er} mars 2027
- JVS-Mairistem « Cloud » : 31 décembre 2028

Au terme de ces engagements, afin d'optimiser son fonctionnement et la qualité des services rendus, l'ATD16 concentrera son accompagnement sur la gamme d'AGEDI, pour les modules Finance, RH, Élections, État-Civil, etc. Le partenariat avec l'éditeur SIRAP reste en vigueur pour le système d'information géographique, la gestion de cimetières, des réseaux et de l'autorisation du droit des sols.

L'ensemble de ces éléments a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'ATD16, puis validé en Assemblée générale, en présence de près de 150 structures publiques. À ce jour, près de 250 collectivités ont délibéré pour adhérer à AGEDI et pour bénéficier ou continuer à bénéficier de l'assistance de proximité proposée par l'ATD16.

Je me félicite de cette dynamique animée par le seul service de l'intérêt général et reste à votre complète disposition pour toutes questions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Le Président de l'ATD16,

Michel CARTERET